

CONSEIL D'ÉCOLE DU 17 OCTOBRE 2022

Présents :

M Bouillaguet : directeur

M Bachellerie: maire de Marcillac-la-Croisille

Mme Audeguil: adjointe à la jeunesse et aux affaires scolaires

Mme Dupuy: DDEN

Mmes Sirieix, Fournier Monsolve, Geffault Desforges, Daigneau: enseignantes

Mmes Hianne, Riocreux, Veysset : parents d'élèves

Absent excusé :

Mme Millet

La séance est ouverte à 18h30.

Mme Sirieix et Mme Hianne sont secrétaires de séance.

Lecture du compte-rendu du dernier conseil d'école. Il est adopté.

I. Rôle du conseil d'école

Le directeur rappelle la composition et les attributions du conseil d'école ainsi que la fréquence de ses réunions.

Il y aura 3 réunions dans l'année (6 heures). Les prochains conseils d'école auront lieu en février - mars et en juin.

II. Résultat des élections

Les élections ont eu lieu le 7 octobre 2022.

Sur 130 inscrits, il y a eu 74 votants dont 28 blancs ou nuls soit 46 suffrages exprimés. La participation s'établit à 56,92 %, en légère baisse par rapport à 2021.

Les titulaires sont : Mme Hianne Angélique, Mme Millet Karine, Mme Riocreux Alice, Mme Veysset Ludivine.

III. Effectif et répartition pédagogique à la rentrée 2022.

Configuration de l'école et répartition pédagogique : 4 classes

Effectif : 82 élèves répartis ainsi :

- Effectif en maternelle : dont :
 - 0 TPS
 - 9 PS
 - 8 MS
 - 10 GS

- Effectif en élémentaire : dont :
 - 12 CP
 - 9 CE1
 - 8 CE2
 - 11 CM1
 - 15 CM2

Répartition pédagogique :

Maternelle : 0 TPS - 9 PS - 8 MS: Mme Sirieix

Élémentaire :

10 GS / 12 CP : Mme Fournier Monsolve

9 CE1 / 8 CE2 : Mme Geffrault Desforges

11 CM1 + 15 CM2 : M Bouillaguet et Mme Haezebaert

1 élève fera sa rentrée en novembre en CP.

4 élèves feront leur rentrée en janvier en TPS.

IV. Règlement Scolaire

Les inscriptions se feront désormais en mairie. L'admission se fera à l'école.

Dans un souci d'économie de papier, le règlement intérieur de l'établissement est publié sur le blog de l'école,

<https://blogsenclasse.fr/19-marcillac-ecole/>

En cas de désaccord, le règlement type départemental fait foi. Il est consultable à l'adresse suivante :

http://pedagogie.ac-limoges.fr/ia19/IMG/pdf/reglement_type_departemental.docx.pdf

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil d'école sera publié sur le blog de l'école et envoyé aux parents d'élèves élus par courriel.

V. Protocole Harcèlement

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut-être verbale, physique ou psychologique commise avec intention de nuire.

Ces actes de violence sont le fait d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Elle survient en milieu scolaire et peut se prolonger en dehors notamment via les réseaux sociaux.

Les situations de harcèlement peuvent être portées à la connaissance de l'école de plusieurs façons qui impliqueront des modalités de traitement différentes :

1. L'élève harcelé se confie :

- a) à un autre élève qui en parle à un adulte : l'adulte informé dialogue avec l'élève confident et l'accompagne vers le directeur d'école pour rencontrer ensemble l'élève victime.
- b) à un personnel de l'école : l'adulte dialogue avec l'élève victime et l'accompagne vers le directeur d'école.
- c) à ses parents : les parents sont écoutés par l'enseignant de la classe et orientés vers le directeur d'école.

2. Un élève (confident ou témoin) ou un adulte (personnel ou parent) a connaissance d'une situation de harcèlement dans l'école : il est orienté ou accompagné vers la personne référente (Mme Geffrault Desforges)

Mme Geffrault Desforges mènera des entretiens avec les différentes personnes concernées.

VI. Bilan coopérative scolaire

Septembre 2021 : 10 777,49

<i>CHARGES</i>		<i>PRODUITS</i>	
Achats d'objets à revendre	2 620,20	Ventes d'objets	2 883,00
Assurances	21,25	Activités éducatives	7 153,30
Activités éducatives	14 784,72	Subventions des collectivités locales (3)	10 060,00
Frais bancaires	5,20	Contributions participatives	0,00
Cotisations versées à l'OCCE	170,00	Subventions d'associations	200,00
Dépenses exceptionnelles	104,00	Participations des familles	5 864,40
Biens durables	0,00	Recettes exceptionnelles	0,00
Total des charges (A) :	17 705,37	Total des produits (B) :	26 160,70

Résultat de l'année 2021 - 2022 (B-A) (+/-) : 8 455,33

Total de l'actif : 19 232,82 €

VII. Activités et projets

1. De l'école

- Sortie à Pandrignes : classe de CE1/CE2 (3 et 4 octobre)
- **École et cinéma :**
 - Cycle 1 : 1, 2, 3 Léon
 - Cycle 2 : Ponyo sur la falaise, Le Roi et l'oiseau, Jiburo
 - Cycle 3 : Le jour où la terre s'arrêtera, le Roi et l'oiseau, Jiburo
- **Activité natation :** elle concernera l'ensemble des élèves de l'école.
Les élèves de CE1 à CM2 iront de 14h à 14h45 à partir du 18 octobre jusqu'au 18 novembre (8 séances).
- **Sortie au théâtre** de Tulle « l'Empreinte ».
Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 ont été retenues pour un spectacle.
- **Concerts JMF** pour les classes de PS-MS, CE1-CE2 et CM1-CM2.
- Une demande auprès du CPIE de Neuvic a été faite pour une intervention en maternelle (travail sur la nature au fil des saisons).

2. De l'association USEP

- **20 octobre :** randonnée pédestre à Marcillac (toute l'école)
- **Maternelle :** Rencontre 1 : jeux de lutte à Marcillac le 26 janvier (matin)
Rencontre 2 : « Aventures motrices » à Argentat le 16 mars (matin)
Rencontre 3 : multi activités en mai-juin

Cycle 2 : Rencontre 1 : jeux de lutte à Marcillac le 24 janvier (après-midi – CE1/CE2), le 26 janvier (après-midi – GS/CP)

Rencontre 2 : orientation / jeux à Sédières le 28 février

Rencontre 3 : athlétisme à St Martin la Méanne le 30 mai

Cycle 3 : Rencontre 1 : Course longue au Chambon (Laguenne) le 22 novembre après-midi (élèves de CE1 à CM2). Cette rencontre est qualificative (uniquement pour les élèves de CE2 et cycle 3) pour le cross départemental. (7/12/2022 au lac du Coiroux)

Rencontre 2 : Handball + jeux collectifs (CM) à Marcillac le 27 avril

Rencontre 3 : athlétisme à St Martin la Méanne le 30 mai

La classe de CE1/CE2 est engagée dans un cycle vélo. Les vélos ont été prêtés par l'USEP pour une durée de 2 semaines.

A la rentrée de novembre, un projet « danses traditionnelles » commencera pour cette classe.

VIII. Questions diverses

- Avant de rentrer à la cantine, il est prévu de laisser un temps de pause de 10 minutes pour les élèves de l'élémentaire.
- Pour faire suite à la demande de Mme Fournier Monsolve, Mme Da Costa Aude sera présente dans la classe de GS/CP 2 après-midi par semaine à partir de janvier.
- L'association « Les enfants d'abord » offre 600 € à la coopérative scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

À Marcillac le 17 octobre 2022

La représentante des parents d'élèves



Mme A. Hianne

Le directeur



M F. Bouillaguet